

Séance du 25 septembre 2018

Nbre de membres : 10  
Nbre de présents : 06  
Nbre de votants : 06

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq septembre 2018, à 20 h 00, le Conseil Municipal de Moivrons, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale de M. SAINT MARD Renaud, Maire.

Date de la convocation:  
18/09/2018

**Présents :**  
Mmes. Françoise MAGGIORI, Aurélie NICOLAY, Josiane DUPUY  
Mrs. Arnaud DARBELET, Renaud SAINT MARD, Patrice ROUGETET

Date d'affichage:  
18/09/2018

**Absents excusés :** Néant

Date d'affichage du  
Compte-rendu :  
06/10/2018

**Absents :** Mrs. Philippe DUPRE, Lionel BARBIER, Teddy L'HUILLIER,  
Mme Virginie SAINT MARD

Date d'envoi en  
Préfecture :  
06/10/2018

**Pouvoirs :** Mme Virginie SAINT MARD donne pouvoir à M. Renaud SAINT MARD

A été nommée secrétaire de séance : Mme Florence VIN

↳ **N° D2018- 51 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 09 juillet 2018**

---

Monsieur le Maire met au vote le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 juillet 2018.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**  
Approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 juillet 2018

↳ **N° D2018- 52 Proposition d'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires avec le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle propose à la collectivité de Moivrons d'adhérer au contrat d'assurance des risques statutaires.

Cette convention prendra effet le 01 janvier 2019 pour 4 ans et devra couvrir par prise en charge selon la formule choisie tout ou partie des risques suivants : accident de travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Le Conseil Municipal souhaite plus amples renseignements sur cette convention.

Monsieur le Maire propose de compléter la lettre d'intention d'adhésion et de contacter les services du CDG pour avoir plus de précisions.

La validation de cette convention se fera par vote lors d'une prochaine délibération en conseil.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**  
Autorise Monsieur le Maire à signer la lettre d'intention d'adhésion et de se renseigner sur les modalités de cette convention.

## **↳ N° D2018-53 Location d'un garage communal**

---

Monsieur le Maire indique que le logement communal situé rue de la Gare mis en location actuellement dispose d'un garage qui lui reste inutilisé.

Après l'accord du locataire actuel, il est proposé :

- D'établir un avenant au contrat de location indiquant la mise à disposition d'un garage pour la somme de 30 euros par mois.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Autorise la location du garage communal pour la somme de 30 euros par mois

Autorise Monsieur le Maire à modifier et signer l'avenant au contrat de location

## **↳ N° D2018- 54 Mise à disposition de deux agents à temps non complet au poste de secrétariat**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au recrutement de deux agents à temps non complet sur le poste de secrétariat pour répondre aux besoins administratifs et comptables de la collectivité suite au poste laissé vacant depuis le départ de Madame Clarisse MATIC.

Il informe également le Conseil Municipal que ces deux postes sont créés jusqu'au recrutement effectif d'une secrétaire

Il vous est proposé par le biais du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle la mise à disposition de Madame Florence VIN pour une durée hebdomadaire de 5 heures et Madame Sylvie RICHARD pour une durée hebdomadaire de 5 heures. Ces deux contrats sont renouvelables tous les mois.

Il est envisagé d'approuver par la suite la création d'un poste de secrétaire de mairie d'une durée hebdomadaire de 20 heures.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De recruter deux agents à temps non complet jusqu'au recrutement d'un poste permanent de secrétaire de Mairie d'une durée hebdomadaire de 20 heures ;
- De charger le Maire de procéder au recrutement correspondant ;  
et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

## **↳ N° D2018-55 Indemnisation des heures de nettoyage de la Salle Voirnot**

---

En mars 2018, Mesdames Elodie DEVEENE et Marine DUPRE ont été désignées en tant que techniciennes de surface pour le nettoyage de la Salle Voirnot après location.

Il s'avère que le système mis en place ne fonctionne pas en raison des horaires contraignantes qui obligent les agents à rester à proximité.

Monsieur le Maire propose d'arrêter la mise à disposition des techniciennes de surface mentionnées ci-dessus et propose une indemnisation à ces dernières pour le travail effectué.

### **Indemnisation :**

Elodie DEVEENE 205 euros

Marine DUPRE 265 euros

De plus, Monsieur le Maire indique qu'il serait judicieux de modifier le règlement de la Salle Voirnot et d'instaurer un chèque de caution de 150 € pour le nettoyage.

Le Conseil Municipal propose de modifier le règlement et de l'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Autorise l'indemnisation de Mesdames Elodie DEVEENE et Marine DUPRE  
Valide la modification du règlement de la Salle Voironot

**↳ N° D2018-56 Proposition des coupes de l'exercice 2019 – Office National des Forêts**

---

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur.

Après études des documents transmis par l'Office National des Forêts, il apparaît une incompréhension au niveau de la parcelle donnée pour l'exercice 2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suspendre cette présente délibération dans l'attente d'une explication de l'Office National des Forêts.

Monsieur le Maire indique qu'il prendra attache auprès de l'Office National des Forêts pour plus d'explications.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Décide de suspendre la présente délibération

**↳ N° D2018-57 Remboursement des frais avancés pour le départ d'un agent**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a déboursé de son compte personnel la somme de 80€ concernant l'achat d'une carte cadeau et d'un bouquet de fleurs suite au départ de Madame Clarisse MATIC, secrétaire de Mairie.

Monsieur le Maire tient à disposition les factures relatives à cette affaire

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Autorise le remboursement du montant correspondant aux frais liés au départ de Madame Clarisse MATIC.

**La séance est levée à 22h**

Liste des délibérations :

- 2018-51 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 09 juillet 2018
- 2018-52 Proposition d'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires avec le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle
- 2018-53 Location d'un garage communal
- 2018-54 Mise à disposition de deux agents à temps non complet au poste de secrétariat
- 2018-55 Indemnisation des heures de nettoyage de la Salle Voirnot
- 2018-56 Proposition des coupes de l'exercice 2019 – Office National des Forêts
- 2018-57 Remboursement des frais avancés pour le départ d'un agent

Emargement des Conseillers Municipaux – Conseil Municipal du 09 juillet 2018

DARBELET Arnaud

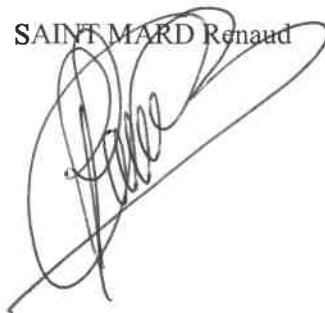
DUPUY Josiane

MAGGIORI Françoise

NICOLAY Aurélie

ROUGETET Patrice

SAINT MARD Renaud

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Renaud Saint-Mard', written over the printed name 'SAINT MARD Renaud'.